

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2009

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents :

M. GIRARD Claude, MME DEBUISSON Marie-Claire, M. JUIF André, M. PELLETEY Hubert,
M. BARRALON Guy, M. COURBOT Gilles, M. GARCIA Michel, M. GEHANT Pascal, M. JOMARD
Norbert,
M. MORGEN Jean-Paul.

Absents excusés :

M. BARB Jacques donne procuration à M. MORGEN Jean-Paul,
M. MONPOINT Christophe donne procuration à M. COURBOT Gilles,
M. LAUDIE Marc,
M. MONDOLONI Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Mme DEBUISSON Marie-Claire.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 26 juin 2009,
- 2 - Règlement intérieur médiathèque,
- 3 - Régie médiathèque,
- 4 - Lotissement des roseaux : pass-foncier,
- 5 - Vente de matériel,
- 6 - Bureau du CCAS,
- 7 - Convention aménagement sur terrain privé (collecte des ordures ménagères),
- 8 - Accès lotissement autoroute,
- 9 - Informations,
- 10 - Questions diverses.

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum était atteint.

1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 26/06/2009.

M. le Maire soumet au vote le compte-rendu de la dernière séance. Le compte-rendu de la séance du 26 juin 2009 ne fait l'objet d'aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

Mme DEBUISSON Marie-Claire précise à propos de l'article de presse paru ce jour que le carrefour RD83/RD46 n'est pas entériné comme le mentionne l'article de journal, et qu'il reste encore des compléments de financement à espérer. Il est rappelé que le giratoire RD83/RD46 programmé en 2003 devait être financé en totalité par l'Etat. Suite à divers entretiens et rappels auprès du Président du Conseil Général, le département ne semble pas prêt à financer à 100 % ce projet. Après un large débat, les élus décident pour finaliser au plus vite ce projet, d'envoyer une lettre à M. le Président du Conseil Général intitulée « Projet de lettre ouverte à Monsieur le Président du Conseil Général » rappelant que selon l'article L131-2 du code de la voirie routière, les dépenses relatives à la construction, à l'aménagement et à l'entretien des routes départementales sont à la charge du Département.

2 - Règlement intérieur médiathèque.

Monsieur le Maire soumet aux élus un nouveau règlement intérieur de la médiathèque destiné aux personnes individuelles, rappelant les conditions de fonctionnement de la médiathèque.

Il soumet également un règlement spécifique destiné aux écoles du RPI qui fréquentent la médiathèque en cours d'année scolaire.

A l'unanimité le Conseil approuve ces deux règlements qui prendront effet à compter de ce jour.

3- Régie médiathèque.

Monsieur le Maire propose aux élus d'augmenter l'encaisse autorisée, la fixe à 700€ par trimestre et soumet aux élus une modification de l'arrêté constitutif précisant le nouveau montant de l'encaisse, la nouvelle périodicité de versement. Et d'ajouter à l'encaissement des recettes : les cotisations forfaitaires des formations informatiques, les pénalités de retard, les impressions et photocopies, le remboursement des documents perdus ou abîmés.

A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à modifier cet arrêté de régie de la médiathèque comme proposé.

4- Lotissement des roseaux : pass-foncier.

Monsieur le Maire informe les élus de la visite qu'il a reçue d'un promoteur, qui pourrait être intéressé par les deux terrains rue des Roseaux. Il aurait en projet des maisons jumelées, mais avec la mise en place du pass-foncier, plan de relance à la construction neuve mis en place par l'état.

Dans ce dispositif de pass foncier, les communes subventionnent les futurs propriétaires pour une somme minimum entre 3000 et 4000 € selon la composition de la famille. Dans le cadre du plan de relance, l'état prendrait à sa charge une partie de cette subvention pour la ramener à 2000 € pour la commune. Par ailleurs, la commune étant dans le périmètre du Plan Local de l'Habitat, la CAB prendrait en charge cette différence.

Monsieur le Maire soumet au vote, le principe du pass-foncier pour les deux parcelles, afin que le promoteur puisse faire une étude de projet pour les constructions, étude qui sera ensuite proposée au Conseil.

Le Conseil, par 11 POUR et 1 CONTRE adopte le principe pour le pass-foncier.

5- Vente de matériel.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de vendre l'ancien tracteur tondeuse et l'ancienne débroussailleuse qui nécessite des frais de remise en état, pour un montant estimé à 500 € pour le tracteur tondeuse et à 100 € pour la tondeuse.

A l'unanimité, les Elus autorisent le Maire à mettre en vente ce matériel technique.

Monsieur le Maire informe le Conseil, que les tables actuellement à l'école seront remplacées par des tables récupérées et entreposées à l'atelier communal après modification de celles-ci par des conseillers. Il propose donc de vendre les anciennes tables d'école au vide grenier et d'en céder quelques unes à l'école de Phaffans qui manque de matériel pour la prochaine rentrée.

A l'unanimité, les Elus autorisent le Maire de mettre en vente au marché aux puces les tables d'école qui ne seront plus utilisées et à céder à la commune de Phaffans quelques tables.

6- Bureau du CCAS.

Suite à la démission de Madame DEBUISSON Marie-Claire au CCAS, personne n'était candidat pour la remplacer au sein du bureau (Conseil Municipal du 29 mai dernier), la préfecture refuse la délibération prenant acte de sa démission et précise qu'en cas de départ d'un membre du conseil d'administration pour quelques motifs que ce soit, le principe de parité impose que l'intéressé élu soit remplacé.

Monsieur le Maire s'adresse à nouveau aux élus et demande qui se porterait candidat afin d'être nommé membre au conseil d'administration - personne ne se porte volontaire pour prendre cette place au sein du CCAS. Il précise que lors du prochain conseil et si personne ne se présente pour remplacer Mme DEBUISSON Marie-Claire il sera dans l'obligation de désigner quelqu'un d'office.

A l'unanimité, la délibération prise en date du 29 mai dernier est retirée du registre des

délibérations.

7- Convention aménagement sur terrain privé (collecte des ordures ménagères).

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention avait été signée par un propriétaire (au bout de l'impasse des Roches) autorisant le camion poubelle à faire demi-tour sur ce terrain privé. Les héritiers de cette propriété demandent d'actualiser cette convention en y ajoutant la mention suivante « En cas de vente ou d'une destination différente de cette parcelle cette convention sera annulée sur simple demande de notre part et sans avoir à fournir de justificatif »

S'agissant d'un terrain privé, les élus à l'unanimité acceptent de modifier cette convention avec la mention désignée ci-dessus.

Pour le relevé des ordures ménagères sur le territoire de la commune les camions effectuent des retournements à deux endroits : rue des Fleurs et Impasse des Roches. Il est rappelé que sans ces plateformes de retournement pour les camions, les habitants seraient dans l'obligation de déposer leurs poubelles en bout de rue. Monsieur le Maire soumet au vote le principe d'aménagement des plateformes de retournement.

A l'unanimité, les Elus acceptent le principe d'aménagement des plateformes.

8- Accès lotissement autoroute.

Monsieur le Maire rappelle que le chemin (au bout de la rue des Acacias) qui mène au lotissement autoroutier est réservé aux riverains du lotissement, afin qu'ils accèdent directement au village. Malgré le "sens interdit sauf riverains", il signale que certains conducteurs ont pris l'habitude d'emprunter ce chemin. Les habitants de la rue de la Chaussée et des Acacias se sont plaints du trafic et de la vitesse dus à ces passages et demandent que la barrière reste fermée. Le système de la barrière n'étant pas pratique pour les utilisateurs, ils sont obligés de descendre de voiture, d'ouvrir le cadenas, de refermer derrière chaque passage. Un responsable de l'autoroute propose de placer une barrière électrique, la barrière serait prise en charge par l'autoroute et les frais de mise sous tension seraient pris en charge par la commune, branchement électrique d'une longueur de 10 à 15 mètres.

Monsieur le Maire soumet au vote le principe de la barrière électrique.

Les Elus, acceptent par 11 POUR et 1 CONTRE le principe de la barrière électrique.

9 – Informations.

Monsieur le Maire informe les Elus que l'agent administratif stagiaire 1ère classe sera titularisé à compter du 1er août prochain.

Madame Marie-Claire DEBUISSON fait un point sur les travaux à réaliser :

- Rue de la Baroche : suite aux inondations de la route au point le plus bas, un drain sera mis en place sur une longueur de 17 ml, et remblaiement le long de la route, montant TTC / 1243,78 € (en fonctionnement), commande passée pour septembre.
- Eclairage public : un lampadaire devant le chalet Grande Rue et à la rue du Bromont (2 candélabres + deux points lumineux sur poteaux EDF, devis de 4432€ TTC (en investissement), une subvention est accordée, les travaux sont en cours.
- Rue sur la côte : pose de grilles pour l'évacuation des eaux pluviales devant un pavillon, devis de 2310€ TTC (fonctionnement), commande passée pour travaux en septembre prochain.
- CLA : bloquer le chauffage aux différents niveaux de la bâtisse. Devis pour la retouche des 25 vannes thermostatiques TTC 810€ (investissement), travaux pour août.

- CLA : devis pour chauffe-eau (chauffe en heures de nuit) 401,41 € TTC (investissement) en instance.
- Rue des Terrières vers la vache des Oeuches, besoin d'un miroir montant TTC 760^E (investissement), subvention accordée, en commande et mise en place courant septembre par l'employé communal.
- Les voiries : en analyse des prix et des surfaces annoncés, selon les devis en notre possession. Travaux à passer en commande pour septembre, après négociation auprès des entrepreneurs.
 - En pata + rebouchage de trous + remise à niveau de grilles ou tampons : rue de la Lot, rue du Vieux Moulin, rue des Acacias, chemin entre la rue du Vieux Lavoir et de la rue Gustave Courtot, rue sur la Côte, Impasse du Placet, Impasse des Roses, rue du Lavoir, rue du Bromont : devis de 8272 € TTC (en fonctionnement).
 - Rue de la Mèche, jusqu'à la ferme, enduit bicouche (bitume et gravillons silico-calcaires) devis de 9788,06€ TTC (fonctionnement).
 - Rue des Roseaux, réfection en enrobé (investissement) devis de 13730€ TTC.
 - Grande Rue, reprise d'une grille avaloir + enrobé + joints en émulsion (fonctionnement) devis de 514€ TTC.

11- Questions diverses

N'ayant pas de question diverse soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 23h00 mn et laisse la parole aux personnes présentes dans la salle.

Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations

Ce registre peut être consulté en mairie